

BUREAUX: RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. 12 fr
Six mois. 23 .
Un an. 44 .

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT J. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois. 14 fr
Six mois. 27 .
Un an. 51 .

ANNONCES: 15 centimes la ligne
RÉCLAMES: 25 centimes
— On traite à forfait. —

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bulier et C° place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX 24 JANVIER 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

Nos lettres et dépêches d'aujourd'hui confirment ce que nous avions fait pressentir hier: la majorité de la commission pour l'examen des propositions de MM. Johnston et Raoul Duval est favorable à la dénonciation des traités de commerce.

Voici les noms des membres de cette commission:

MM. Feray, Peltreau de Villeneuve, Pascal Duprat, Bompard, Delsol, Clapier, Target, de Chaudorly, Ducarre, Vallon, Corcelles, Plichon, marquis de la Rochejaquelein, Claude (Vosges).

Reste un commissaire à désigner. Voici la composition de la commission nommée hier pour l'examen des tarifs proposés en matière douanière:

MM. Flotard, Babin-Chevaye, Joubert, Germonière, Palotte, Philippoteaux, Cordier, Dauphinot, Leurent, Montgolfier, Chéguillaume, Blavoyer, Beaucarue-Leroux, Comber, Balsan.

Autre nouvelle intéressante particulièrement notre commerce:

Les Syndicats des commerces et des industries des soies ont déclaré adhérer à la proposition de remplacer par l'impôt sur le chiffre des affaires le droit dont on voulait frapper les matières premières.

La Chambre de commerce de Lyon a voté unanimement cette résolution et a décidé qu'un délégué porterait communication de cette adhésion à la commission de l'Assemblée nationale.

Deux députés du Nord ont pris la parole dans la séance d'hier de l'Assemblée nationale. L'ordre du jour appelait la discussion du projet de loi gouvernemental tendant:

1° A augmenter le maximum de la part contributive de l'Etat dans la dépense annuelle de la police municipale de la ville de Paris.

2° A ouvrir au ministre de l'intérieur un crédit supplémentaire sur l'exercice 1871.

M. Des Rotours a rappelé que, jusqu'à ce jour, la ville de Paris a trouvé les ressources nécessaires pour payer sa police; il ne voit pas pourquoi elle se ferait aider désormais par l'Etat.

L'orateur a demandé le rejet du projet de loi.

Le garde des sceaux a fait observer que les deux ministres compétents, qui pourraient fournir des renseignements à la Chambre, étaient absents, et il a demandé le renvoi au lendemain. Ce renvoi a été accordé.

M. de Melun a déposé une proposition de loi tendant à ce qu'il n'y eût plus d'élection partielle de députés que dans les départements dont le chiffre des représentants serait réduit d'un quart. L'honorable député a appuyé sa demande de raisons très plausibles.

On a abordé ensuite la discussion du projet relatif à la marine marchande. C'est M. Johnston qui a ouvert le feu, au nom des libre-échangistes. MM. Clapier et Alacoque lui ont répondu. Nos lecteurs

trouveront plus loin le compte-rendu de cette séance, dans laquelle deux élections ont été validées: celle de MM. Gaudy (Doubs) et Laget (Gard).

A titre de renseignement curieux, nous extrayons le passage suivant d'une correspondance d'Italie:

Le monde politique, que j'ai eu l'occasion de fréquenter un peu pendant mon court séjour à Rome, m'a paru échantonné de la récente élection de Paris. La défaite essuyée par le troubadour du pétrole a fait plaisir à notre engance révolutionnaire officielle. Sans aimer beaucoup personnellement M. Thiers, nos hommes d'Etat font des vœux ardents pour qu'il se maintienne au pouvoir, car il représente l'impuissance et réduit la France à l'impuissance. Ils ont donc salué le triomphe de M. Vautrain sur M. Victor Hugo. Ils n'ont plus besoin de rien, eux; leurs desirs sont accomplis: ils ont eu de la France les trésors et les soldats qu'il leur fallait pour détruire l'ordre chrétien en Italie et accomplir de la sorte leurs aspirations nationales. Leur rêve maintenant est que la France demeure longtemps impuissante; c'est toute la gratitude à laquelle les Français devaient s'attendre, et on ne la leur ménage pas.

Les deux commissions du budget de 1871 et 1872, réunies hier, ont nommé une sous-commission de cinq membres chargée de concentrer toutes les propositions d'impôts nouveaux émanées des représentants, de les examiner, et de faire, dans un bref délai, un rapport à l'Assemblée, pour indiquer ceux de ces impôts qui sont susceptibles de remplacer l'impôt sur les matières premières.

Les cinq membres élus de cette sous-commission sont: MM. Desceilligny, Leurent, Buffet, Magne et de Soubeyran.

La loi suivante, relative aux impôts votés dans la séance d'avant-hier, est promulguée aujourd'hui. Le gouvernement ne perd pas de temps:

Art. 1er. Les droits perçus sur les sucres et les glucoses de toute origine, antérieurement à la loi du 8 juillet 1871, sont augmentés de deux nouveaux dixièmes.

Art. 2. Les sucres existant, au moment de la promulgation de la présente loi, dans les entrepôts, les fabriques ou les raffineries, seront assujettis au paiement de cette taxe nouvelle. Les employés des douanes et des contributions indirectes relèveront les quantités existantes tant en sucre brut qu'en sucre raffiné et en tenant compte du rendement des sucres bruts au raffinage.

Les sucres bruts pourront être recherchés, en quelque endroit qu'ils existent, par les mêmes employés.

Art. 3. Il est établi, pour subvenir aux frais de la statistique commerciale, un droit spécial de 10 centimes par colis sur les marchandises en futailles, caisses, sacs ou autres emballages; de 10 centimes par mille kilogrammes ou par mètre cube sur les marchandises en vrac, et de 10 centimes par tête sur les animaux, vivants ou abattus, des espèces chevaline, bovine, ovine, caprine et porcine. Ce droit indépendant de toute autre taxe, mais affranchi des dixièmes additionnels, sera perçu, tant à l'entrée qu'à la sortie, quelle que soit la provenance ou la destination.

Art. 4. Le droit intérieur sur les allumettes en bois est fixé comme suit, décime compris:

Boîte ou paquet de 100 allumettes et au-dessous, 4 centimes par boîte ou paquet. Boîte ou paquet renfermant plus de 100

allumettes, 4 centimes par centaine ou fraction de centaine.

Le même droit sera perçu indépendamment des taxes de douane, sur les allumettes en bois importées.

A chacun sa responsabilité

On n'a que trop raison, il faut en convenir, de blâmer l'énergie le désespoir, l'apathie et le défaut d'entente des conservateurs, alors qu'il s'agit, pour eux, d'une lutte suprême contre la Révolution, qui a juré la destruction totale de l'organisation sociale actuelle. Dans une question de vie ou de mort, alors que, selon l'expression du monologue d'Hamlet, il s'agit, pour la société, d'être ou de ne pas être, et que la bataille de la dernière heure se lève pro aris et focis; il semble que tous devraient se lever, dans un effort commun, pour repousser, une fois pour toutes, les Barbares qui ont rêvé la ruine de la civilisation et le retour brutal de la race humaine à l'état sauvage, où la force physique seule régnait en souveraine.

Mais, il faut bien l'avouer aussi, la faute n'en est pas tout entière aux conservateurs seuls: une lourde part de responsabilité en incombe également à ceux qui sont leurs chefs naturels, et qui n'ont peut-être pas tous assez compris la grandeur de la charge que leur imposait leur position même.

L'attitude du parti conservateur, en face des assauts incessants des masses révolutionnaires, si compactes et si disciplinées pour l'attaque, présente, hélas! une triste analogie avec celle de notre noble et malheureuse armée, en face des masses compactes et disciplinées des Prussiens. Dans cent rencontres, depuis Sedan jusqu'au Mans, on a vu bon nombre de nos soldats, malgré leur infériorité numérique, leur armement défectueux, leurs approvisionnements insuffisants, faire des miracles de vaillance individuelle, pour repousser l'ennemi envahissant le sol de la patrie; mais le manque de discipline, le défaut de direction, l'absence d'une autorité centrale qui réunît en un faisceau triomphant ces efforts éparés et, partant, inutiles, a toujours annihilé leur résistance.

Les chefs manquaient! ou, parfois, si on en croyait certaine version qui ne trouvait que trop créance parmi des troupes aigries par des défaites répétées, certains d'entre eux se prélassaient, tranquilles et insouciant, loin du champ de bataille, à l'abri des obus et des balles, pendant que leurs hommes se faisaient tuer sans résultat.

Dans le combat, plus suprême encore, que nous livrons à l'heure présente et qui va décider si, comme la vieille société romaine, la société française doit sombrer sous l'invasion des Barbares modernes, nous voyons, jusqu'à présent, des individualités courageuses du parti conservateur se jeter vaillamment dans la mêlée et lutter avec une énergie désespérée; mais nous ne voyons pas la masse conservatrice se lever, comme un seul homme, et balayer, par un effort irrésistible, les hordes sauvages des bandits qui l'assaillent avec l'âpre ardeur de toutes les convulsions surexcitées et

non assouviées. C'est qu'il en est des nations comme des soldats; elles veulent bien se lancer dans les luttes sanglantes, où la victoire ne s'achète qu'au prix de douloureux sacrifices, mais à la condition de savoir où on les mène, de connaître le but pour lequel elles se dévouent, et, surtout, à la condition de voir marcher à leur tête ceux qui sont leur chef et dont la vraie place est au cœur du danger.

Il serait trop commode, en vérité, assis sur le rivage, à l'abri des vagues furieuses, de se borner à donner, théoriquement, d'excellents conseils à ceux qui luttent sur un navire désemparé, au sein même de la tempête déchainée. La vraie place du pilote est au gouvernail; et ce n'est qu'en raison de la confiance qu'il leur inspire en partageant leurs dangers, que les matelots peuvent arriver à déployer toute leur énergie, sauver le navire qui menaçait de sombrer.

Il est une loi morale à laquelle nul n'échappe: c'est que les devoirs grandissent en raison directe des droits mêmes; et que plus notre position nous grandit, plus grandit aussi la somme de sacrifices que peut exiger de nous le pays, pour son salut, fut-ce même le sacrifice de nos préférences personnelles les plus intimes. Salus populi suprema lex, disaient les anciens Romains; tout pour la France et par la France, disaient, à leur tour, nos pères; chacun pour soi est la triste devise du temps présent!

Que les membres de l'Assemblée nationale y réfléchissent: quand la France les nomma au 8 février, avec un élan si unanime, elle les chargeait implicitement de la sauver en la replaçant dans sa voie. Elle sentait instinctivement où était le salut, elle l'attendait de ses mandataires. Là comme toujours, la ligne droite était le plus court chemin! Mais les habiles sont intervenus, on a tergiversé avec le devoir, les nuances se sont accusées, les amours-propres se sont réveillés, la vérité, dont les masses avaient eu d'elles-mêmes la perception, s'est obscurcie de nouveau, et maintenant, affolée, éperdue, reculant d'horreur devant la torche au pétrole qui est l'emblème démocratique-social de la république logique, future, la France est toute disposée à se rejeter dans les bras du premier sauveur qui lui montrera un sabre prêt à faire rentrer dans l'ombre la chiourme de bandits qui s'apprêtent au sac de la société.

Défaillance honteuse et blâmable à laquelle n'est que trop encline une nation où les intérêts prédominent sur les croyances; mais défaillance à travers laquelle il perce cependant une idée juste: c'est qu'à un pays comme la France, dont toutes les traditions ont été monarchiques pendant quatorze siècles, il faut un chef, un gouverneur. La France est malade, elle le sait, elle le sent, elle appelle le médecin; à son défaut, elle ira au premier charlatan venu.

Mais les expédients ne sauvent rien; pallier le mal n'est pas le guérir, et il n'est que trop à craindre que, d'expédient en expédient, la France ne tombe

si bas que nul remède ne soit capable de la guérir, et qu'elle ne touche, bientôt à cette période funeste dont la décomposition totale est le terme fatal.

Peut-être est-il temps encore de tenter l'œuvre de salut qui eût été si aisée il y a un an à peine? Mais, pour Dieu, il n'y a plus de temps à perdre! Que chacun, quelque élevé que soit son rang, quelque haute que soit sa position, quelque importante que soit sa personnalité, quelque éminent que soit son génie, n'hésite pas un instant à faire passer en première ligne le salut de la patrie qui agonise!

Que les amours-propres se taisent, que les récriminations fassent silence, que ceux qui ont quitté la droite voie y rentrent sans respect humain, que ceux qui ont eu des torts graves fassent le difficile effort de les pardonner à ceux envers qui ils les ont eus.

Mais pas d'hésitation, pas de tergiversations, pas d'alternements; les craquements souterrains se font entendre de toutes parts, le volcan est en fusion, l'explosion est prochaine: l'ennemi active partout ses tranchées souterraines. Si nous ergotons, si nous discutons, si nous hésitons, l'heure que nous accordons à la miséricorde de la Providence s'écoulera inutile; et nous nous trouverons unis, pour la première fois, dans le tombeau sinistre que les Vermech de l'avenir nous promettent pour conduire à la fosse commune « les charognes des » conservateurs écrasés comme de vils » insectes, sans distinction de nuance, » d'âge ni de sexe. »

(Décentralisation.) FÉLIX DE SARCUS.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On nous écrit de Versailles:

Au moment de la discussion sur la loi de la marine marchande, tous les armateurs, constructeurs, capitaines, marins, ouvriers, venus de Marseille, Bordeaux, Le Havre, Nantes, Dunkerque, St-Malo, etc., etc. réclament énergiquement la suppression de la loi de 1866 et l'adoption des propositions du gouvernement.

M. Vingtain a défendu hier, devant la Commission de la loi électorale, le principe des deux chambres, l'une formée d'éligibles censitaires, nommés par les électeurs non censitaires, et l'autre formée d'éligibles non censitaires, nommés par des électeurs censitaires.

La 8e Commission d'initiative parlementaire a conclu à la prise en considération de la proposition de M. Johnston, ayant pour objet la nomination d'une commission de 15 membres chargée d'examiner s'il y a lieu de modifier les traités de commerce, et de les dénoncer.

Les médecins députés viennent de former une réunion extra-parlementaire. M. le docteur Bonisson en a été élu président et M. Mahy secrétaire. Cette réunion doit s'occuper de l'assistance publique dans les campagnes, de l'organisation de la médecine militaire, de l'hygiène publique, de la médecine légale, de la législation des aliénés, de la réorganisation de l'enseignement de la médecine et de l'examen des conditions physiques du bon soldat.